

LESNE FINANCES
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 362 700 Euros
Siège Social : Zone Artisanale La Bourdonnais
35520 LA MEZIERE
892 947 094 RCS RENNES

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DECISIONS ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 21 NOVEMBRE 2025

DEUXIÈME DÉCISION

L'associé unique, après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 7 473 euros, décide de l'affecter de la façon suivante :

Bénéfice _____ **7 473 euros**

Affectation :

En totalité au poste « Réserve légale » _____ **7 473 euros**

Auquel viendrait s'ajouter un prélèvement du poste « Autres réserves » en vue de doter intégralement la réserve légale _____ **25 406 euros**
qui est ainsi intégralement constituée

A titre de distribution de dividendes _____ **36 270 euros**

TOTAL AFFECTE _____ **7 473 euros**

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société s'élèvent à 606 922 euros.

Ainsi chacune des 36 270 parts sociales recevrait un dividende de 1 euro qui serait mis en paiement immédiatement.

Sur le plan fiscal, il est indiqué que depuis le 1er janvier 2018, les dividendes sont soumis, pour les personnes physiques, à l'impôt sur le revenu au taux forfaitaire de 12,8 % (PFU) ou, sur option globale, au barème progressif selon les modalités exposées ci-dessous.

Un prélèvement forfaitaire d'un montant correspondant au PFU de 12,8 % est télédéclaré et télépayé au plus tard le 15 du mois suivant le paiement des revenus auprès du service des impôts des entreprises dont dépend la société au moyen d'un formulaire n°2777.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée,



sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

L'option pour l'imposition des dividendes au barème progressif est possible à condition qu'elle soit globale. Lorsque l'option globale pour le barème progressif a été exercée, un abattement de 40 % est pratiqué sur le montant brut des dividendes. Il est précisé que le montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158,3-2° du Code général des impôts s'élève à 30 500 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Lorsque cette option globale pour le barème progressif est exercée, le prélèvement forfaitaire de 12,8 % prélevé à la source constitue un acompte d'impôt sur le revenu. Il est imputable sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au titre de laquelle il a été opéré. L'excédent éventuel est restituable.

Sur le plan social, conformément aux dispositions de l'article L.136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes. Les prélèvements sociaux s'élèvent à 17,2 %.

Il est par ailleurs indiqué que les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société et son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs émancipés, sont en application de l'article L.131-6 alinéa 3 du Code de la sécurité sociale, assujettis :

- A des prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel du compte courant,
- A cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel du compte courant.

D'autre part, conformément à l'article 25 VI de la loi n°2014-626 du 18 juin 2014, ces dispositions ainsi que celles de l'article L.131-6-2 du Code la sécurité sociale sont applicables aux cotisations et aux contributions de sécurité sociale dues au titre des périodes courant à compter du 1er janvier 2015.

La fiscalité et les charges applicables à la distribution de dividendes de 36 270 euros s'établissent donc comme suit :

- Sur le montant de la distribution dans la limite de 10 % du capital soit 36 270 € (362 700 € X 10 %) :
 - Taxation forfaitaire Impôt sur le revenu : 4 642,56 € (36 270 € X 12,8 %)
 - Prélèvements sociaux : 6 238,44 € (36 270 € X 17,2 %)

Soit un montant total de 10 881 euros qui sera versé dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement de la distribution, soit au plus tard le 15 décembre 2025.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.



LESNE FINANCES
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 362 700 Euros
Siège Social : Zone Artisanale La Bourdonnais
35520 LA MEZIERE
892 947 094 RCS RENNES

**BILAN
DE L'EXERCICE CLOS
LE 30 JUIN 2025**

Certifié conforme
La gérance

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/06/2025 12			Exercice N-1 30/06/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
ACTIF CIRCULANT	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	483 474		483 474	483 474		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	15		15	15		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	483 489		483 489	483 489		
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
Comptes de Régularisation	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances	239 859		239 859	201 349	38 510	19.13
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	4 752		4 752	28 025	23 273	83.04
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	244 611		244 611	229 374	15 237	6.64
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	728 100		728 100	712 863	15 237	2.14

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/06/2025	12	Exercice N-1 30/06/2024	12	Ecart N / N-1	
		Euros				%	
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 362 700) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	362 700		362 700			
	Réserves						
	Réserve légale	3 391		3 391			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	269 628		164 560		105 068	63.85
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	7 473		105 068		97 596	92.89
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	Total I	643 192		635 719		7 472	1.18
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	52 255		69 407		17 152	24.71
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	30 420		5 178		25 242	487.46
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 155		2 058		97	4.69
	Dettes fiscales et sociales	78				78	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			500		500	100.00
	Autres dettes						
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	84 908		77 143		7 765	10.07
	Ecart de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		728 100		712 863		15 237	2.14

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

49 979

24 945

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2025 12			Exercice N-1 30/06/2024 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services							
Chiffre d'affaires NET							
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits			0			0	
Total des Produits d'exploitation (I)			0			0	
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			2 649	2 902		253	8.72
Impôts, taxes et versements assimilés							
Salaires et traitements							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges							
Total des Charges d'exploitation (II)			2 649	2 902		253	8.72
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			2 649	2 902		253	8.73
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2025	12	30/06/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)			100 000		100 000	100.00
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	10 951		9 111		1 840	20.20
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	10 951		109 111		98 160	89.96
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	751		1 140		389	34.13
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	751		1 140		389	34.13
2. Résultat financier (V-VI)	10 200		107 971		97 771	90.55
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	7 551		105 068		97 518	92.81
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII						
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)						
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)		78			78	
Total des produits (I+III+V+VII)	10 951		109 111		98 160	89.96
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	3 478		4 043		564	13.96
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	7 473		105 068		97 596	92.89

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées
Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

ANNEXE

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 728 099.74 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégagant un bénéfice de 7 472.63 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/07/2024 au 30/06/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Nous n'avons pas de faits caractéristiques intervenus sur l'exercice à vous relater.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Nous n'avons pas d'éléments postérieurs à la date de clôture pouvant avoir un impact significatif sur le résultat à vous signaler.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	483 474		
Autres titres immobilisés	15		
TOTAL	483 489		
TOTAL GENERAL	483 489		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			483 474	483 474
Autres titres immobilisés			15	15
TOTAL			483 489	483 489
TOTAL GENERAL			483 489	483 489

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Groupe et associés	239 859	0	239 859
TOTAL	239 859	0	239 859

ANNEXE

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	57	57		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	52 198	17 270	34 929	
Fournisseurs et comptes rattachés	2 155	2 155		
Impôts sur les bénéfices	78	78		
Groupe et associés	30 420	30 420		
TOTAL	84 908	49 979	34 929	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	17 141			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales ordinaires	10.0000	36 270			36 270

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

A toute autre date que leur date d'entrée, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'utilité représentant ce que l'entité accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir. Les éléments suivants peuvent être pris en compte pour cette estimation : capitaux propres, rentabilité et perspectives de rentabilité, conjoncture. Cette estimation repose sur les hypothèses élaborées par la Direction de la société.

Lorsque leur valeur d'utilité devient inférieure à leur coût historique, une dépréciation est enregistrée à hauteur de la différence.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Charges et produits financiers concernant les entreprises liées**

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	7 51	10 951
Dont entreprises liées	242	10 951

Il n'y a pas eu de distribution de dividendes au cours de l'exercice.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**Dettes garanties par des sûretés réelles**

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	52 198
Total	52 198

Nous vous rappelons qu'une convention de gage a été signée entre la société LESNE FINANCES et la banque du CMB en date du 19 mai 2021 pour un montant de créance de 120.000 €, cette convention ayant été signée suite au rachat du solde de parts sociales de la société LESNE SERVICE. A la date de clôture de l'exercice, il restait sur cet empunt un montant de 52.198 € à rembourser.

LESNE FINANCES
35520 LA MEZIERE

Page : 10

[illegible]